



PROTOCOLE SANTAIRE A L'ATTENTION DES PARENTS, DES JEUNES, DU PERSONNEL D'ANIMATION

Le protocole est valable durant la période d'ouverture du club ados : du 06/07 au 28/08. Il s'appuie sur les dernières directives du protocole du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (18/06/2020). Il est susceptible d'être modifié en fonction des différentes directives gouvernementale ou départementales.

1- CONSIGNES SANITAIRES

Les parents s'engagent à ne pas mettre leur(s) enfant(s) au club ados en cas d'apparition de symptômes évoquant le cas d'une covid-19 chez le jeune ou dans sa famille.

Les animateurs procèdent de la même manière et se verront appliquer les mêmes règles que pour les jeunes.

Maintien de la distanciation physique.

- Respect d'une distance de sécurité afin d'éviter les contacts directs.
- La porte d'entrée principale est utilisée pour les entrées des jeunes et du personnel. La sortie des jeunes s'effectue par la porte de secours dans la salle d'activité principale (fléchage au sol).
- Les parents qui amènent et/ou qui viennent chercher leur enfant sont invités à ne pas entrer dans le bâtiment.

L'application des gestes barrières.

- Toujours pas d'embrassades et de serrages de mains.
- Le lavage des mains des jeunes et des animateurs est régulier durant le temps de présence dans les locaux (à l'entrée, avant et après la manipulation du matériel pédagogique)
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée et à la sortie des locaux.
- Du savon et des essuie-mains à usage unique seront disponibles dans les toilettes.
- Un produit virucide en spray permettra de désinfecter le matériel.

Le port du masque.

- Chaque jeune et chaque animateur devra être équipé de masque personnel.
- Il sera obligatoire lors de certains déplacements et animations (voir page 4).

L'information et la communication.

- Le protocole sera envoyé par mail aux parents et aux jeunes.
- La sensibilisation et l'implication des jeunes et du personnel sur le respect des consignes sanitaires seront recherchés.
- Une politique d'affichage sera mise en avant (fichier joint « affiches information et communication »).

2- NETTOYAGE DES LOCAUX ET DESINFECTION DU MATERIEL

Fiche technique de nettoyage en page 3

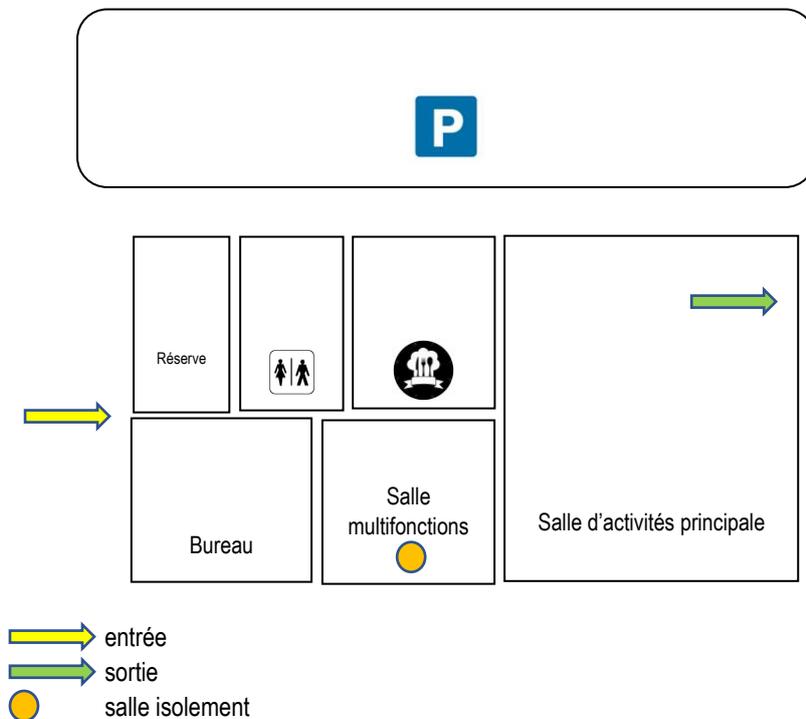
Les locaux seront aérés le plus souvent possible et nettoyés quotidiennement par le personnel d'intendance en fin de journée. Les objets fréquemment touchés (poignées de portes...) et les sanitaires seront également désinfectés quotidiennement.

Le matériel pédagogique utilisé lors d'atelier manuel et créatif, de jeux ludiques et sportifs et manipulé par différents jeunes et animateurs (de la petite fourniture exemple : paire de ciseaux, à la table de ping-pong sera désinfecté par les animateurs et les jeunes au long de la journée ou en fin de journée). Certains jeux de société avec un nombre trop important de petites pièces ne seront pas mis en libre-service.

L'accès à la cuisine, salle exigüe, sera mise à disposition des jeunes uniquement lors des ateliers cuisine. 4 personnes maximum dans la pièce. Lors des pique-nique pris au club ados, le frigo ne pourra pas être utilisé par les jeunes pour stocker leur repas.

Les sanitaires seront désinfectés par son utilisateur (jeune ou animateur) après chaque passage. Un nettoyage sera également réalisé en fin de journée par le personnel d'intendance.

Le mini bus fera l'objet d'une désinfection par les animateurs qui l'utilisent. Les principales surfaces de contact (poignées, ceintures ...) seront nettoyées.



Fiche technique de nettoyage du club ados

Date : Nom de l'agent :

- Aération des locaux
- Changement et/ou vidage des sacs poubelles

Bureaux et couloir

Nettoyage et désinfection :

- poignées porte et fenêtres
- interrupteur
- tables
- sol

Sanitaires

Nettoyage et désinfection :

- poignées porte
- interrupteur
- toilettes complètes
- lavabo et robinet
- dérouleurs papier toilette et essuie-mains
- distributeur à savon
- sol

Cuisine

Nettoyage et désinfection :

- poignée porte et placards
- interrupteur
- plans de travail et table
- chaises
- évier et robinet
- dérouleurs papier toilette et essuie-mains
- distributeur à savon
- sol

Salle d'activités

Nettoyage et désinfection :

- poignées portes et placards
- interrupteurs
- sol

3- ACTIVITES

Effectifs

- Le programme d'animation est conçu pour tenir compte du contexte sanitaire.
- Les effectifs des jeunes accueillis seront moins importants, notamment lors des sorties.
- La priorité pour les inscriptions sera donnée aux adhérents fréquentant régulièrement la structure.

Limitation du brassage des jeunes

- Les horaires des animations qui se déroulent au club ados sont modifiées afin d'éviter un brassage trop important de jeunes avant le début des activités. Les temps d'accueil libre « temps informel ou encadré axé sur l'autogestion du jeune dans ses déplacements et son choix d'activités » sont également évités cet été.
- Nécessité de respecter les horaires d'ouverture. Les rassemblements devant le bâtiment trop longtemps avant son ouverture sont à éviter. Tout comme ceux sur les lieux de départ pour les sorties en autocar.
- La rencontre de fin juillet réunissant les parents et les ados est reportée.
- Le programme d'animation est conçu pour éviter un brassage trop important des jeunes :
 - .nombre limité de jeune sur chaque activités.
 - .notion de groupe : 1 en activité intérieure pendant que l'autre est en animation extérieure.
 - .lors des sorties, des groupes seront constitués pour les déplacements et les évolutions.

Port du masque

- Le port du masque est obligatoire pour les animateurs ou les intervenants au contact avec les mineurs dans les situations où la distanciation d'au moins 1 m ne peut être garantie.
- Le port du masque est obligatoire pour les jeunes et les animateurs lors des déplacements en mini bus dès lors que la distanciation n'est pas possible.

Plein air, activités physiques et sportives

- Ce type d'animations sera recherché durant la période d'ouverture, afin de limiter le confinement à l'intérieur.
- Les animations sportives individuelles seront également mises en avant. Les activités sportives et collectives de nouveau autorisées seront proposées de manière partielle.

4- PROCEDURE EN CAS DE SUSPICION COVID

En cas de symptômes (toux, éternuements, essoufflement, fièvre ...) le jeune sera isolé (dans la salle attendant au bureau page 2) avec un masque et sous surveillance (évolution de la fièvre notamment à l'aide d'un thermomètre). Un appel téléphonique aux parents sera donné. Le retour au domicile sera privilégié. Une information sera donnée aux familles dont les jeunes auront été en contact avec le jeune présentant des symptômes. Un nettoyage de la pièce d'isolement et du matériel pédagogique utilisé par le jeune sera effectué. Le jeune ne pourra revenir qu'après avis médical, certifiant qu'il peut être accepté en accueil de loisirs collectif.

Pour les animateurs, la procédure sera identique.